

La mobilité du personnel



LYCEE GEORGES FRÊCHE

401 RUE LE TITIEN

34000 MONTPELLIER

FRANCE

✉ international.georgesfreche@gmail.com

☎ +33 467130505



Commission
européenne



Lycée Hôtelier Georges-Frêche
MONTPELLIER
GASTRONOMIE • HÔTELLERIE • TOURISMES

Les mobilités Erasmus+ pour les personnels de l'enseignement permettent d'organiser des séjours dans un pays participant au programme, dont l'objectif est l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances, de méthodes et d'outils.

C'est une occasion unique pour :

- Partager l'expertise
- Pratiquer le Job Shadowing : Observation d'un homologue en situation de travail
- Expérimenter d'autres contextes d'enseignement
- Acquérir de nouvelles compétences pédagogiques, linguistiques, culturelles et digitales
- Rencontrer les collègues à l'étranger pour développer des activités communes
- Echanger des bonnes pratiques et améliorer la coopération entre Établissements d'enseignement supérieur
- Mieux préparer les étudiants au monde du travail, en impliquant le personnel des entreprises dans les cours
- Permettre aux étudiants qui ne sont pas en mesure de participer aux programmes de mobilité de bénéficier des connaissances et de l'expertise d'enseignants et d'experts d'autres pays européens
- Encourager les étudiants à la mobilité et les aider à s'y préparer

Deux types de mobilités du personnel au lycée Georges Frêche, pour des objectifs différents :

Une mission d'enseignement auprès d'un établissement partenaire – (STA : Staff Teaching Assignment)

- Pour le personnel enseignant
- De 2 jours à 5 jours consécutifs en moyenne, pouvant aller jusqu'à 2 mois, hors temps de voyage
- Minimum 8 heures d'enseignement par semaine (ou toute autre durée plus courte de mobilité), et si mobilité de + d'1 semaine, le nombre d'heures de la semaine incomplète doit être proportionnel (1 jour= 8 heures/5)
- Possibilité de combiner la mission d'enseignement avec une période de formation, dans ce cas minimum 4 heures d'enseignement

→ ***Au lycée, 6 mobilités STA possibles pour le supérieur en 2023-2024***

Une période de formation auprès d'un établissement partenaire, d'une entreprise/tout autre lieu de travail pertinent – (STT : Staff Teaching Training)

- Pour tout type de personnel au lycée Georges Frêche
- Ces activités de formation peuvent être des événements de formation ou des périodes d'observation
- Des temps d'échange avec le bureau des relations internationales sont organisés pour concrétiser des projets, échanger sur les équivalences de cours
- De 2 jours à 5 jours consécutifs en moyenne, pouvant aller jusqu'à 2 mois, hors temps de voyage

→ ***Au lycée, 6 mobilités STT possibles pour le supérieur en 2023-2024***

Les destinations de mobilité possibles

La mobilité Erasmus+ est possible :

- Vers tous les pays Programme ou pays Partenaire. Retrouvez la liste ci- dessous.

La liste des établissements partenaires [ici](#)



- Les établissements participants, que ce soit pour envoyer ou recevoir du personnel, doivent être détenteurs de la Charte (pays Programmes), ou, pour les pays Partenaires, être reconnus par l'autorité compétente et avoir signé un accord interinstitutionnel avant que la mobilité n'ait lieu
- La mobilité doit avoir lieu dans un pays autre que celui où est établi l'organisme d'envoi et que le pays où réside le membre du personnel
- L'activité de mobilité doit être liée aux besoins en matière de développement personnel et professionnel du membre du personnel

L'Europe intervient financièrement pour les frais de séjour et le titre de transport des mobilités Erasmus STT et STA. De plus, un soutien complémentaire peut être attribué en cas de besoins spécifiques.

Contribution aux frais de voyage :

Mobilité du personnel

Distances parcourues	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1 999 km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	820 € par participant	
8 000 km ou plus	1500 € par participant	

Contribution aux frais de séjour :

MOBILITE DU PERSONNEL

Pays d'accueil	Personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme
	Min. – max. (par jour)
	A1.1
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	135
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	120
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie	105

2.2 POURQUOI PARTIR EN MOBILITÉ ?



Erasmus+ rapproche les personnes



83%

se sentent plus Européens
enseignement supérieur



85%

sont devenus plus conscients
des valeurs européennes
service volontaire européen



94%

sont devenus plus tolérants
échanges de jeunes



88%

des élèves ont amélioré
leurs compétences sociales
partenariats scolaires européens

Erasmus+ forme les personnels

80%

des enseignants appliquent
de nouvelles méthodes pédagogiques
écoles et formation professionnelle

74%

des enseignants déclarent que leur
institution a amélioré leurs réseaux
internationaux
formation pour adultes

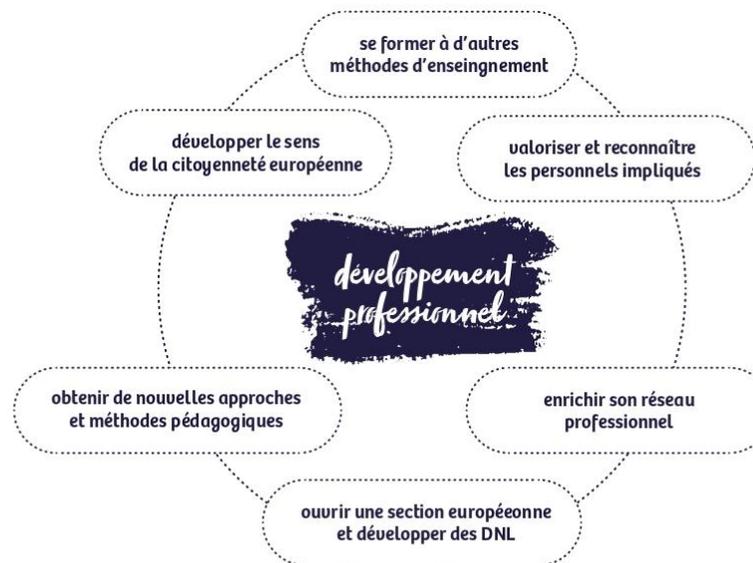
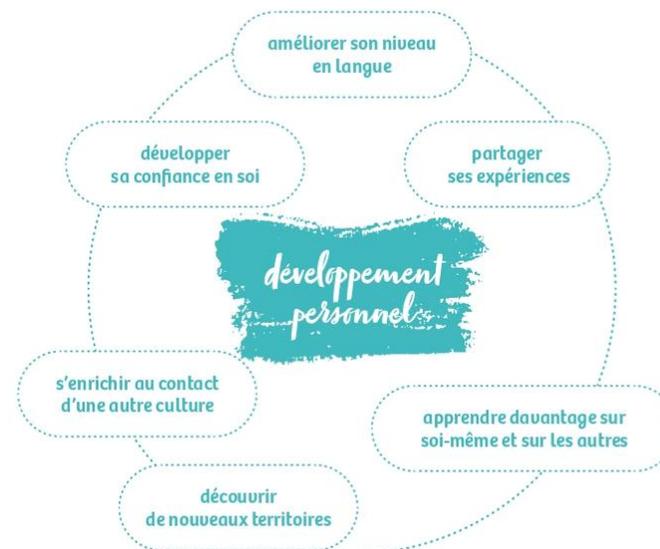
89%

des employés déclarent avoir
de meilleures compétences de gestion
de projets
jeunesse

81%

des employés déclarent avoir amélioré leurs
compétences pédagogiques
enseignement supérieur

Source : Commission européenne



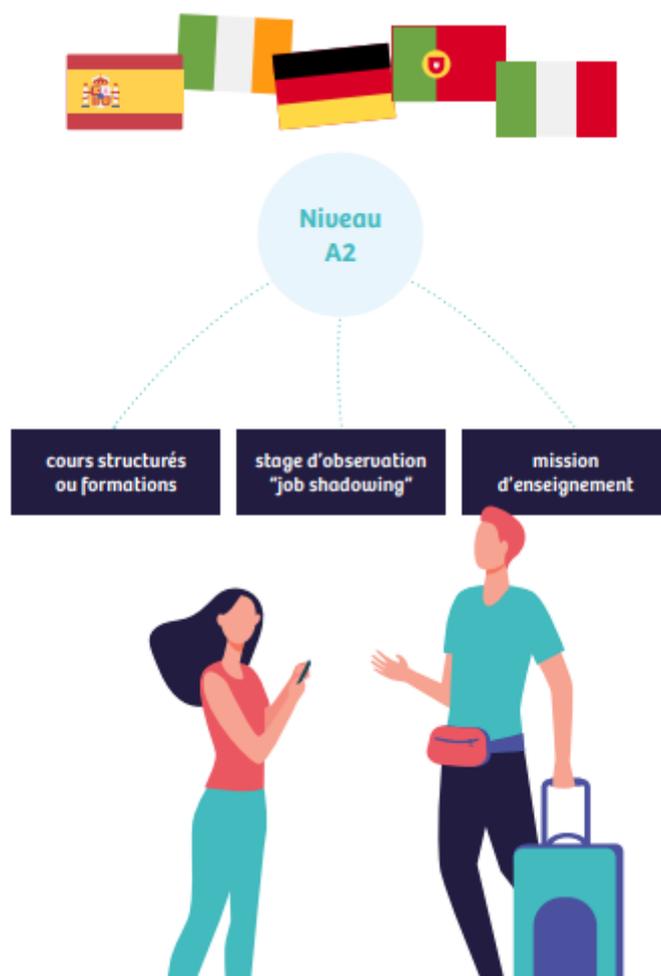
La candidature

- Remplir le questionnaire en ligne avec réponse à la question de la motivation

Les critères de sélection :

- Motivation du personnel
- Existence d'un projet individuel/collectif
- Pertinence des objectifs de la mobilité, en lien avec la politique de l'établissement
- Lien entre le projet professionnel et l'impact sur l'établissement
- Niveau de compétence linguistique préconisé selon le type de mobilité
- Volonté de partager son expérience vécue au retour de la mobilité
- Avis du chef d'établissement, du BRI et de l'intendance

Niveau de langue préconisé :



Source : guide de la mobilité Campusmob